



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 25 - Protocole d'accord transactionnel Teamnet

Protocole d'accord transactionnel Teamnet

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

	Date	Avis
Commission n° 4	07/06/2018	Favorable unanime (1 abstention)

Le 7 décembre 2015, la Commune de Besançon a conclu avec la société TEAMNET un marché public de techniques de l'information et de la communication relatif à la gestion informatisée de la petite enfance, de l'enfance et des activités dans les maisons de quartier, n° 906667.

Ce marché portait sur la mise en place d'outils de gestion dans trois secteurs : l'éducation, l'enfance et les maisons de quartier. La somme totale arrêtée dans le cadre du marché était de 160 488 € TTC.

Divers retards pris dans le cadre de l'installation du «portail famille» et des applications des domaines «petite enfance» et «maisons de quartier», ainsi que des défauts de qualité et de fiabilité de l'application du domaine «éducation» ont conduit la Commune de Besançon à engager une négociation avec la société TEAMNET en vue d'une résiliation anticipée du marché.

Ces négociations ont abouti à la proposition de conclure un protocole d'accord transactionnel prévoyant :

- le versement à la société TEAMNET de la somme de 70 000 € HT au titre des prestations réalisées ou à réaliser et de l'effort transactionnel consenti aux fins de mettre un terme anticipé au marché de manière amiable ;
- l'obligation pour la société TEAMNET d'assurer la maintenance de l'outil AXEL jusqu'au 31 août 2019 dans les conditions prévues initialement dans le marché ;
- la réalisation d'une extraction complète de la base de données par la société TEAMNET dans un format lisible et documenté facilitant la reprise des données par le nouveau prestataire.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société TEAMNET.

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUL. 2018

Contrôle de légalité



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Dard
Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0